

Mairie
DE
REPLONGES



Extrait du Registre
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de REPLONGES

Séance du 08 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 1^{er} juillet 2022, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

N° Délibération
D352022

Nombre de membres en

Exercice : 27
Présents : 23
Votants : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,
M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian –
Mme PACCAUD Christine Maires-Adjointes,
M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette –
Mme FONTIMPE Catherine – Mme BOIVIN Nadine – M. MONTERRAT Franck –
M. ALBENQUE Christophe – M. RIGAUD Denis – M. GAILLARD Bruno –
– Mme BOZONNET Nathalie – Mme PONCET Florence – Mme DEGRANGE
Valérie – Mme LOURD Mathilde – M. MURE Julien – M. BERRY David – Mme
JOLY Christelle – M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Mme DESBROSSES Marie-Claire a donné pouvoir à
Mme PACCAUD Christine, M. NILLON Christophe a donné pouvoir à Mme ROBIN
Pascale, Mme BONNAT Laura a donné pouvoir à M. BERRY David.

Date de la convocation :
01/07/2022

Arrivé en cours de séance : M. MONTERRAT Raphaël arrivé à la cinquième question

Absent : M. DEVEYLE Alain

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

Objet de la délibération : **MISE A JOUR D'UN BAIL RURAL – MONSIEUR PRUDENT**

Suite au décès de Madame Sylvette PRUDENT, monsieur le Maire propose de transférer à monsieur Jean-Loup PRUDENT, domicilié 121, chemin de la promenade à REPLONGES, le bail de location de la parcelle communale ZB n°21 au lieu-dit le sablon Est, d'une contenance de 29 a 70 ca.

Monsieur le Maire propose de maintenir les conditions précédemment établies, pour la location de cette parcelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,


- ACCEPTE de conclure un bail avec monsieur Jean-Loup PRUDENT, domicilié 121, chemin de la promenade à REPLONGES, pour la location de la parcelle communale ZB n°21 au lieu-dit le sablon Est, d'une contenance de 29 a 70 ca.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

Pour copie délivrée conforme aux registres,
Replonges le 11 juillet 2022



Le Maire de REPLONGES,


Bertrand VERNOUX

Accusé de réception en préfecture
01/08/2022 08-D352022-DE
Date de réception préfecture : 12/07/2022